

ESPÈCES

Végétation envahissante

Les plantes exotiques aquatiques sont souvent mêlées à d'autres plantes autochtones comme ici, l'Egérie dense, en vert foncé et le Potamogeton, en vert clair.

Ce qu'il ne faut pas faire avec des plantes exotiques envahissantes aquatiques et terrestres

- Acheter ou cueillir
- Introduire ou déplacer ces plantes dans les jardins, les milieux naturels,...
- Fractionner les massifs pour l'accès, l'entretien mécanique des berges (faucheuse, gyrobroyeur, débroussailluse...)
- Improviser un arrachage ou une fauche (des préconisations techniques sont nécessaires)
- Appliquer un herbicide (interdiction en zone humide, dans ou proche d'un cours d'eau, d'un fossé,...)

Si vous êtes concernés par le développement de plantes exotiques envahissantes ou si vous souhaitez obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter le service rivière de la collectivité gestionnaire du Thouet de votre département :

- Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet en Deux-Sèvres • 05 49 64 85 98

- La Communauté d'Agglomération Saumur - Loire
- Développement pour le Thouet en Maine-et-Loire
• 02 41 50 45 55



Détermination de plantes aquatiques envahissantes sur le Thouet

Pour en savoir plus :

centrederessources-loirenature.com

Onglet : Dossier thématique – espèces invasives – outils et téléchargement

www.orenva.org

Observatoire Régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques.



ESPÈCES

Végétation envahissante

Le cas des plantes exotiques envahissantes

Depuis plusieurs années, le Thouet est fortement touché par le développement d'espèces végétales exotiques **aquatiques** comme la Jussie et l'Egérie dense et **terrestres** comme la Balsamine de l'Himalaya ou le Bambou. Souvent d'origines tropicales, leur croissance importante en période estivale est facilitée par la stagnation des eaux et le manque d'ombrage. Afin d'éviter la prolifération de ces plantes envahissantes, des mesures de précautions doivent être prises par les propriétaires des parcelles riveraines des cours d'eau.



Fleur de jussie

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet réalise depuis plusieurs années des actions permettant de limiter le développement des plantes exotiques envahissantes. Des travaux d'arrachage de la jussie sont ainsi menés tous les étés sur le Thouet. Aussi, dans la perspective de mieux déterminer les causes de l'évolution de ces espèces dans nos cours d'eau, un suivi précis est réalisé annuellement avec la collaboration d'un réseau de scientifiques. A ce jour, la présence de ces espèces sur l'ensemble du cours du Thouet ne permet malheureusement pas d'envisager leur éradication.



Travaux d'arrachage manuel de la jussie

Quel est l'impact possible des espèces exotiques envahissantes ?

- Risque de dégradation de la biodiversité
- Un affaiblissement du boisement de berge et une augmentation du risque d'érosion
- Un risque sur la santé humaine (ambrosie, ...)
- Une forte perturbation des usages liés à la rivière (pêche, activités nautiques...)



Ailante

Zoom sur « les plantes exotiques envahissantes aquatiques et terrestres »
répertoriées sur le Bassin Versant du Thouet

ESPÈCES Végétation envahissante

Espèces terrestres



Balsamine géante
(*Impatiens glandulifera*)



Arbre à papillon
(*Buddleja davidii*)



Bambous

Faux vernis du Japon ou Ailante
(*Ailanthus altissima*)



Erable negundo
(*Acer negundo*)



Raisin d'Amérique
(*Phytolacca americana*)



Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)



Espèces aquatiques



Jussie à grandes fleurs
(*Ludwigia grandiflora*)



Jussie à petites fleurs
(*Ludwigia peploides*)



Elodée du Canada en mélange
avec des nénuphars
(*Elodea canadensis*)



Elodée de Nuttall
(*Elodea nuttallii*)



Elodée du Canada
(*Elodea canadensis*)



Egérie dense
(*Egeria densa*)

